Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 075-200075224-20191212-2019-12-14-DE Accusé certifié exécutgire Réception par le préfet 17/12/2019 SEINE Pour l'autorité compétante par délégation GRANDS LACS traduspourte Presidente Pharsdelegation La Directrice du développement et du secrétariat général Adjointe au pire teur pinéral des services

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin

Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le

vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à

OBJET:

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL **RELATIF AUX TRAVAUX** DE RÉHABILITATION DES Etaient présents : **BONDES DE FOND DU**

BARRAGE DE

PANNECIÈRE

PARIS 12è.

Au titre du Conseil de Paris :

François VAUGLIN

Nombre des membres composant le Comité

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine : M. LAGHERO

syndical27

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En exercice......26 M. MOLOSSI

M. BEDREDDINE

Présents à la

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Séance......7 Mme DURAND M. GUERIN

Représentés

M. VIART

Absents 12 Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

M. AURIACOMBE Mme BROSSEL Mme JEMNI Mme NAHMIAS Mme OLIVIER Mme ONGHENA M. TREMEGE Mme FISHER M. MASSOU M. BLUTEAU M. BELL-LLOCH M. METAIRIE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Mme BLAUEL à M. VAUGLIN M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI M. ABEL à M. VIART M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE M. COURTES à M. LARGHERO M. BELLIARD à Mme DURAND M. KERN à M. GUERIN

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

OBJET: PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES BONDES DE FOND DU BARRAGE DE PANNECIÈRE

Le Comité syndical,

VU l'article 2044 du Code civil,

VU le projet d'accord transactionnel négocié avec la société SARL Hydrokarst et son assureur la compagnie Lloyd's syndicate Brit ainsi qu'avec la société Tractebel Engineering, relatif au règlement du différend causé par un incident survenu le 13 juin 2018 à l'occasion des essais préalables aux opérations de réception de la conduite droite des bondes de fond de Pannecière,

VU le rapport de présentation SGL n° 2019-65 de Monsieur le Président en date du 12 décembre 2019 .

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

<u>Article 1</u>: APPROUVE les termes du projet d'accord transactionnel ci-annexé qui a pour objet de mettre un terme à tous les litiges survenus entre les parties suite à l'incident survenu le 13 juin 2018 sur la conduite droite des bondes de fond de Pannecière,

<u>Article 2</u>: INDIQUE que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'EPTB Seine Grands Lacs, au compte 7788 (autres produits exceptionnels),

Article 3: AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole.

Le Président,

Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis